

Action Citoyenne pour un Meilleur Environnement

-

Pays des Paillons

B.P. n°5 - 06391 CONTES Cedex

Contribution

à

*l'étude sur les mouvements de poids lourds
dans les vallées des Paillons (06)*

menée par les associations d'environnement de ces vallées

Novembre 2001

L'évaluation effectuée par ACME - Pays des Paillons porte sur la zone de Contes (RD 2204 et RD 15).

Elle se situe dans le cadre du trafic des poids lourds concernant cette vallée

A titre indicatif, le document soumis à l'enquête publique à propos de la prolongation de la pénétrante du Paillon fait état de :

- **21000 véhicules/jour** entre Contes et le début de la pénétrante à Drap, dont environ 4% de poids lourds (soit environ 840 poids lourds/jour) **en 1998**.

- la **projection** pour **2010** est de 26000 véhicules/jour (soit, si le pourcentage reste le même, environ 1040 poids lourds/jour).

- il faut noter qu'**il s'agit de moyennes journalières** qui ne tiennent donc pas compte des week-ends et des jours fériés. En enlevant 113 jours fériés et week-ends **pour 1998, nous arrivons à environ 1216 poids lourds/jour ouvrable**, ce qui semble nettement plus conforme à la réalité de ce que nous observons en tant que riverains et utilisateurs de ces départementales.

Il faut également savoir que le trafic a beaucoup augmenté depuis 1998, donc on doit dépasser les chiffres donnés à l'époque.

Comment se présente notre contribution?

- nous donnons les chiffres de Lafarge-Contes
- et de OREDUI à Drap
- nous signalons un certain nombre d'entreprises de la zone industrielle de Contes, pour lesquelles nous donnons une évaluation "personnelle", qui n'a rien d'officiel.

I. Les poids lourds liés à l'activité de l'usine Lafarge-Contes:

Nos sources: la direction de l'usine, divers documents en notre possession (arrêté préfectoral d'autorisation à exploiter, décembre 1998; dossier soumis par l'entreprise à l'enquête publique en 1997; documents fournis par Lafarge lors de la dernière CLIS du 17 septembre 2001), et nos propres observations.

Les **chiffres** donnés par l'usine sont ceux **de la projection 2001, correspondant à la fabrication d'environ 400 000 tonnes de ciment**, avec

- environ 3000 tonnes de boues d'hydroxyde d'alumine
 - 5000 tonnes d'huiles usagées
 - 2500 tonnes de boues de grasse (boues de STEPI),
- pour ce qui concerne les déchets autorisés à l'usine.

La plupart des livraisons, comme des expéditions, s'effectue par **camions d'environ 40 tonnes** (masse totale en charge), **portant des chargements de 25 tonnes en moyenne**.

L'usine fonctionne toute l'année, sauf

- le four qui est arrêté entre 2 mois et 2 mois et demi par an (pour 2001: 5 semaines en janvier février, et 3 semaines en septembre)
- les rotations des camions portant les matières premières issues de la carrière du pont de Peille (environ 5 km de l'usine) qui s'arrêtent tous les ans pendant le mois d'août et qui sont ralenties, mais non interrompues, lorsque le four est à l'arrêt
- les livraisons de boues de Grasse qui, injectées directement dans le four et n'étant pas autorisées au stockage, sont interrompues quand le four est arrêté.

Pour le reste des mouvements de camions liés à l'usine, on peut considérer qu'ils sont à peu près réguliers toute l'année (même si la régularité n'est pas parfaite, notamment en ce qui concerne les livraisons des matières d'ajout naturelles).

Comment avons-nous compté les mouvements de camions?

Nous sommes partis des chiffres donnés par la direction de l'usine, à notre demande; nous les avons vérifiés à l'aide des documents en notre possession : ils sont corrects.

- les livraisons de déchets pour valorisation matière (incuits de chaux et boues d'hydroxyde d'alumine) sont régulières toute l'année : 120 camions/mois
- les livraisons de matières d'ajout naturelles sont régulières toute l'année : 11 camions/mois
- les combustibles
 - * le coke de pétrole, livré en camion-citerne est livré régulièrement : 90 camions/mois, soit 4/jour ouvrable
 - * le brai : 3 camions/mois
 - * les boues de Grasse : 100 camions/an seulement quand le four marche
- les ajouts au ciment : 7 camions/jour, toute l'année
- les expéditions sont régulières toute l'année : 16000 camions/an (hors week-end et jour férié), soit 72 camions/jour
- environ 1 camion/semaine de livraison de palettes.

On obtient:

LIVRAISONS RÉGULIÈRES	LIVRAISONS IRRÉGULIÈRES
	Transport de matière première depuis la carrière du pont de Peille (environ 5 km de l'usine) : 24 à 26 camions/jour ; 11 mois/an
matières premières ajoutées en valorisation matière : 3100 tonnes pour 2001, soit 124 camions/an (équivalent à 2,4 camions/semaine)	
matières d'ajout naturelles : 11 camions/mois (équivalent à 2,4 camions/semaine)	
le combustible: - 200 camions/an d'huiles usagées (équivalent 3,8 camions/semaine toute l'année) - 4 camions/jour ouvrable de coke de pétrole (90 camions/mois) - 3 camions/mois de brai (équivalent à 0,66 camion/semaine)	- 100 camions/an de boues de Grasse (équivalent à 3-4 camions/semaine)
matières d'ajout au clinker : 7 camions/jour ouvrable	
pour les expéditions: 400 000 tonnes de ciment soit 16 000 camions répartis à peu près régulièrement sur toute l'année : environ 72 camions/jour ouvrable (entre 60 et 80 camions/jour, selon les périodes).	
1 camion/semaine de livraisons de palettes pour le transport du ciment	

Comment avons-nous effectué notre calcul ?

- pour les camions transportant la matière depuis la carrière de pont de Peille : il y a arrêt un mois/an, pas de transport les week-end et jours fériés, diminution des rotations lors des périodes d'arrêt du four. Nous considérons que les uns compensent les autres et nous avons moyenné sur l'année le nombre de ces camions.

Pour 150 000 tonnes de matière, nous obtenons donc $150\ 000 : 25 = 6\ 000$ camions/an, soit $((6000 : 11) : 4,5) : 5 = 24$ camions/jour ouvrable (un peu plus en période de marche du four, un peu moins en période d'arrêt du four, nous considérons que l'arrêt de 1 mois en août compense les variations lors de arrêt et marche du four et qu'on peut considérer **24 camions/jour ouvrable pendant 11 mois/an**).

Comment ramener tout cela à une évaluation journalière ?

Calcul :

	<ul style="list-style-type: none"> - 26 camions/jour pour les transports carrière (chiffre fort car pas de transport pendant le mois d'août) - 4 camions/jour de coke de pétrole - 7 camions/jour de matières d'ajout au clinker - 72 camions/jour pour les expéditions
<ul style="list-style-type: none"> - 2,4 camions/semaine de valorisation matière - 2,4 camions/semaine de matières d'ajout naturelles - 3,8 camions/semaine d'huiles usagées - 0,66 camion/semaine de brai - 1 camion/semaine de livraison palettes 	soit l'équivalent de 10,26 camions/semaine équivalent de 2,28 camions/jour qu'on arrondira à 3 camions/jour ouvrable

En **nombre de camions/jour**, on obtient donc un total de $26 + 4 + 7 + 72 + 3$ soit 112 camions/jour ouvrable, sachant que pendant le mois d'août, il y a 26 camions de moins (camions "carrière").

Cela donne environ **224 mouvements de camions/jour ouvrable, liés à l'activité de l'usine Lafarge.**

N.B. : la capacité de production de l'usine est de 500 000 tonnes/an, ce qui, si elle réalisait cette production permet une projection d'environ 280 mouvements de camions/jour (rajout d'un quart des mouvements).

II. La société OREDUI, à Drap:

Nos sources : la direction de l'entreprise et nos propres observations.

Cette société est un quai de transit ouvert 5 jours/semaine, toute l'année.

La société OREDUI reçoit environ :

- 30 camions/jour (dont à peu près 6 de *Sud-est Assainissement*, et une dizaine de *Monaclean*)
- autant de petites camionnettes et fourgons (mairies limitrophes et particuliers)

on peut donc évaluer à environ **120 à 150 mouvements de ces camions/jour ouvrable** ; il faut savoir que l'activité est variable, il y a des pics.

- la société OREDUI expédie à peu près régulièrement 8 gros camions de 19 tonnes (charge de déchets) l'un, qui emportent les déchets apportés par les véhicules précédemment mentionnés soit vers l'incinérateur d'Antibes, soit vers la décharge de la Glacière.

on peut donc compter **16 mouvements/jour ouvrable de gros camions** (correspondant à environ 150 tonnes/jour de déchets transitant par OREDUI-Drap

- se rajoutent:

- * une borne à huiles usagées pour les mairies de Contes, Peille, Peillon
- * 5 bennes chez Vicat et Lafarge (récupérées à peu près 2 fois/mois)

cela représente environ **1 benne/jour ouvrable**.

Au total, on peut tabler sur 168 mouvements de camions pour cette société, que l'on pourrait arrondir à **170 mouvements/jour ouvrable**.

III. La zone industrielle de Contes et limitrophe

Nous avons répertorié une trentaine d'entreprises nécessitant des transports par camions, pour livraison et expéditions se trouvant dans le secteur.

Au total, nous évaluons les mouvements de camions liés à ces entreprises à environ 150/jour ouvrable, il s'agit de camions de 3,5 tonnes à 19 tonnes et supérieurs à 19 tonnes pour la plupart.

Beaucoup de camions viennent prendre de la marchandise dans les entreprises et il y a beaucoup de véhicules inférieurs à 3,5 tonnes qui circulent (correspondant aux particuliers et artisans qui viennent acheter).

RÉCAPITULATIF

224 mouvements/jour pour Lafarge

170 mouvements/jour pour OREDUI

150 mouvements/jour pour le reste de la "zone contoise"

TOTAL = 544 mouvements/jour pour les entreprises citées.

N.B. : les mouvements concernant OREDUI concernent essentiellement la pénétrante du Paillon et le secteur situé entre la fin de la pénétrante et le Pont de Peille (lieu-dit "Plan de Rimont").

N.B. : Citation extraite du document soumis à l'enquête publique pour la prolongation de la pénétrante du Paillon, P. 3-1-2:

"impact sur la qualité de l'air

croissance du trafic : à l'horizon 2010, il est prévu une forte augmentation du trafic sur l'axe Cantaron/Pointe de Contes qui devrait affecter la qualité de l'air dans le site".

Cela est à mettre en **rapport avec l'étude climatologique réalisée par le professeur Carrega** (pour la commune de Contes), qui démontre que **dans notre vallée il y a un microclimat particulier**, très peu de ventilation (l'air ne s'évacue pas : il stagne avec déplacements amont/aval de très faible amplitude).

Résultat:

tout ce qui est polluant

(notamment les gaz d'échappement des diesels, cf. poids lourds),
reste dans l'air que la population respire tous les jours.

**Les risques pour la santé et l'environnement
générés par le roulage des poids lourds
sont donc accrus du fait de la climatologie particulière
de la vallée.**